



BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

V E N T E

SUR SAISIE IMMOBILIERE

Lot numéro UN (1), consistant en une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 12a 3ca, Lotissement Green Valley, Section VOH RIVE GAUCHE PATURAGE, provenant de partie du lot 38 de la section Voh Rive Gauche Pâturage, Commune de Voh, destiné à une activité commerciale, provenant du lot n°38, d'une superficie approximative de 12ha 60a de la section Voh Rive Gauche Pâturage, périmètre numéro 22 sur lequel est réalisé un lotissement dénommé « Green Valley », n°IC 265359-8549.

*L'adjudication aura lieu le **Lundi 29 JUILLET 2019** à 08 heures à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa au Palais de Justice de Nouméa, Route du Faubourg Blanchot,*

Mise à prix : 8.000.000 F CFP

avec une baisse de mise à prix à 7.000.000 F CFP en cas de carence d'enchères

En exécution d'une Ordonnance du **07 février 2019, n°19/172**, rendue par le Juge Commissaire auprès du Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa, aujourd'hui définitive.

A la requête de la **SELARL MARY LAURE GASTAUD**, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 XPF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 279, dont le siège est à Nouméa, Immeuble Le Fortin, Ibis, boulevard Extérieur, représentée par sa gérante en exercice, en sa qualité de liquidateur de la **société FIDENORD (FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DU NORD)**,

Pour lequel domicile est élu au **CABINET BOISSERY- DI LUCCIO - VERKEYN**, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou lui dûment appelée de :

FIDENORD (FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT DU NORD), SARL immatriculée au RCS sous le n°2010 B 996 991, ayant son siège 59 rue Rédika, Ouémo – 98800 NOUMEA, **Partie saisie**,

Il sera procédé le **LUNDI 29 JUILLET 2019 à 08 heures 00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immobiliers dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN SAISI

Lot numéro UN (1), consistant en une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 12a 3ca, Lotissement Green Valley, Section VOH RIVE GAUCHE PATURAGE, provenant de partie du lot 38 de la section Voh Rive Gauche Pâturage, Commune de Voh, destiné à une activité commerciale, provenant du lot n°38, d'une superficie approximative de 12ha 60a de la section Voh Rive Gauche Pâturage, périmètre numéro 22 sur lequel est réalisé un lotissement dénommé « Green Valley », n°IC 265359-8549.

Figurant à l'inventaire cadastral sous les références suivantes :

N°PARCELLE	LOTISSEMENT	REF/NAT/ DATE ACTE	N°LOT	SUPERFICIE
131 00000 001 265359-8549	VOH RIVE GAUCHE PATURAGE LOTISSEMENT GREEN VALLEY	ACP / 0028 / 03-01-2012 / 30-12-2011	1	12a 3ca

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX

**HUIT MILLIONS DE FRANCS CFP
(8.000.000 F CFP)**

**Avec une baisse de mise à prix à 7.000.000 F CFP
en cas de carence d'enchères**

Il sera, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raisons d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, et déposé le **22 mai 2019** au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN. Avocats à la Cour, Immeuble «BOTTICELLI» Angle des rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. **27 89 84** poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Céline DI LUCCIO, Avocat
Pour extrait